Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 10 août 2023

Lavande : le dispositif d'aide exceptionnelle va de nouveau ouvrir pour les producteurs

Le 16 juin dernier, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau avait annoncé le lancement d'un dispositif d'aide exceptionnel, doté de 9 millions d'euros, afin de compenser les pertes économiques des producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin qui résultent de la guerre en Ukraine.

Les producteurs avaient initialement jusqu'au 28 juillet pour déposer leur dossier. Nombreux sont les exploitants qui n'ont pas pu effectuer de demande dans les délais, alors même que la filière a fait face en juillet à d'importants ravages de noctuelles. Ainsi, l'État a décidé d'ouvrir ce dispositif d'aide une seconde fois. Les producteurs pourront déposer leur dossier auprès de FranceAgrimer entre le mercredi 16 août au vendredi 8 septembre (jusqu'à 14h). Les paiements compensatoires seront versés à l'automne.

De plus, un montant de 1 million d'euros sera consacré au financement d'un plan de recherche sur les ravageurs de la lavande, en particulier la cécidomyie, afin d'apporter des réponses structurelles à ce

Ecrit par Echo du Mardi le 10 août 2023

risque sanitaire causant de plus en plus de dommages chez les producteurs.

V.A.